

12 Nivôse an 11^e
Nominations d'office
Du percepteur des
contribution de
lan 12^e.

Aujourd'hui Douze Nivôse lan onze de la République française Dix
heures du matin

Nous Maire, et membre du Conseil Municipal de la Commune
de Combieu, convoqué Extraordinairement, attendu qu'il n'est présente
personne aux trois jours fixés pour recevoir les soumissions de
l'adjudication au rabais de la perception des contributions publiques de la
présente Commune pour l'exercice de l'an Douze, qui ait offert de
devenir adjudicataire de ladite perception, ou qui ait voulu
l'entreprendre au temps fixé par la loi du 3 germinal an 7.

En conséquence de la présente Convocation nous sommes assemblés
pour nommer dans le jour, et d'office un percepteur des contributions
tant foncières, que personnelles, Mobilières, Surtaxaires, Portes et Fenêtres,
et Patentes, de ladite Commune pour l'an Douze;

Avons nommé et nommons d'office pour cette place, et pour
l'avenir présente; le Citoyen Leonard Lacaton agriculteur demeurant
au Bourg de Combieu, après l'avoir averti qu'au terme d'un an de
des Comptes du 16 Thermidor de l'an 8. s'il fournait un cautionnement
équivalent au quart du montant de la contribution foncière, il
recevra de l'avenir cinq centimes par franc, et qu'il n'en
recevra que trois cents d'ici à présent.

De laquelle nomination d'office procès verbal a été rédigé et
signé devant nous, pour que la présente soit envoyée au Sous-Préfet

de l'an ou d'après, et une au Receveur Général du Département
à Combieu les jours suivis et au que dessus;

Maire, pr. Forestier & Coignac 1225
Benoit de la Roche J. Augeroy Chénier
D. Guisot